

LUXALPHA Sicav en liquidation

B.P. 456

L – 2016 Luxembourg

Luxembourg, le 23 octobre 2017

Numéro de compte :

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément au jugement du 2 avril 2009, nous vous convoquons par la présente à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LUXALPHA SICAV, en liquidation judiciaire (ci-après « la Sicav »).

Cette assemblée se tiendra le 29 novembre 2017 à partir de 10h30 à la Chambre des Métiers, au 2 Circuit de la Foire Internationale à L-1347 Luxembourg. Afin de vous permettre de régler les formalités liées à la liste de présence, nous ouvrirons les locaux à partir de 10h00 et vous invitons à vous présenter le plus tôt possible à l'accueil. L'ordre du jour se présente comme suit :

- Liste des présences
- Bureau de l'assemblée
- Historique des événements depuis l'assemblée générale du 23 novembre 2016
- Actions judiciaires
- Présentation des comptes
- Divers

Nous portons à votre connaissance qu'aucune résolution ne sera soumise à un vote.

Vous trouverez en annexe un extrait du registre des actionnaires, reprenant votre inscription. Nous vous rendons attentifs au fait que l'information qui y figure est extraite du registre qui a été remis aux liquidateurs par la Sicav le jour du prononcé de la liquidation. La désignation de l'actionnaire correspond à celle figurant sur ledit registre. Le nombre d'actions est exprimé avec trois décimales, tel que mentionné dans le prospectus de la Sicav. L'exactitude du registre des actionnaires fait l'objet de contestations. A l'heure actuelle, les liquidateurs ne sont pas en mesure de garantir son exactitude et ce tant pour ce qui est de la désignation de l'actionnaire, que du nombre d'actions. Au vu de ce qui précède, cette information est transmise sans préjudice pour la Sicav, les liquidateurs et/ou les actionnaires;

Les pièces suivantes seront à votre disposition sur le site internet ... [communiqué aux actionnaires inscrits par lettre séparée]

- un formulaire de procuration, qui vous permettra d'être représenté(e) par un mandataire à la dite assemblée. Ce dernier est à remplir et à signer avec l'indication manuscrite « Bon pour procuration » ;
- une fiche de présence (recto/verso), qui devra être remise aux scrutateurs pour pouvoir accéder à l'assemblée.

Les documents pourront être consultés et/ou téléchargés jusqu'au 24 novembre 2017 avec le mot de passe ... [communiqué aux actionnaires inscrits par lettre séparée].

Afin de concilier les contraintes de certains actionnaires et intermédiaires financiers et les demandes d'information des bénéficiaires économiques, et compte tenu de la nature purement informative de la réunion, les liquidateurs judiciaires ont décidé de donner accès à chacune des personnes suivantes :

- actionnaire inscrit ;
- intermédiaire financier ;
- investisseur.

Ces personnes pourront se faire assister par une ou plusieurs personnes de leur choix. Elles devront s'identifier à l'aide de la fiche de présence, qui est à remettre aux scrutateurs.

L'admission d'une personne à l'assemblée ne vaut pas reconnaissance de sa qualité d'actionnaire de la part des liquidateurs judiciaires. La présence d'une personne à l'assemblée ne vaut pas reconnaissance de sa qualité d'actionnaire par elle.

Afin de nous permettre de préparer l'assemblée dans les meilleures conditions, nous vous prions de nous envoyer les documents et renseignements repris ci-dessous pour le 24 novembre 2017 au plus tard par courriel à l'adresse contact@luxalphainliquidation.lu :

- une copie de la procuration dûment remplie et signée, si applicable;
- une copie de la fiche de présence ;
- le nombre de personnes qui se présentent à l'assemblée.

Afin de faciliter la tâche des scrutateurs, les procurations et fiches de présence devront correspondre aux modèles annexés.

Afin de vous être utiles, une traduction anglaise pourra être téléchargée sur le site internet. En cas de divergence, le texte français fait foi.

Les débats se tiendront en français. **Aucune traduction simultanée en anglais ne sera offerte.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour les liquidateurs,

Paul LAPLUME

Alain RUKAVINA